Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 8 mars 2024

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue fait de la prévention sur le débroussaillement



Alors que nous ne sommes qu'à quelques semaines du printemps, beaucoup vont en profiter pour remettre de l'ordre dans leur jardin. L'occasion pour la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue de rappeler les obligations qui entourent le débroussaillement.

La Ville rappelle tout d'abord qu'il est obligatoire de débroussailler son terrain et les abords de son habitation, car cela permet d'accroître la sécurité des habitants et de leurs constructions face aux feux de forêt et de végétation.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 8 mars 2024

En effet, le débroussaillement permet de ralentir la progression du feu en le transformant en un simple feu courant, de diminuer sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz, et d'éviter que les flammes n'atteignent des parties inflammables des habitations. Ce débroussaillement obligatoire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues ou maquis, conformément aux articles L134-6 et suivants du Code forestier.

Ainsi, les propriétaires concernés doivent débroussailler les abords des constructions dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toute nature, y compris les piscines, et 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès. En zone urbaine ou dans un lotissement, la totalité de la surface du terrain concerné, qu'il soit construit ou non, doit être débroussaillé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du débroussaillement du Syndicat Mixte Forestier.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !